



PROJET PÉDAGOGIQUE ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉ À L'ÉCOLE **PAUL EMILE VICTOR**

MJC MONPLAISIR - ESPACE DES 4 VENTS
DÉCLARATION N° 0690034AP000125-E01

2025-2026

MJC MONPLAISIR

25 avenue des frères Lumière 69008 LYON
04.72.78.05.70 / accueil@mjcmonplaisir.net
www.mjcmonplaisir.net

SOMMAIRE

I – ORGANISATEUR

LA MJC MONPLAISIR – ESPACE DES 4 VENTS – VILLE DE LYON

A/ PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE	1
B/ LES ALAE VILLE DE LYON	2
L'ORGANISATION DE LA SEMAINE	
LES DIFFÉRENTS TEMPS D'ACCUEIL	
LA TARIFICATION	
C/ LES PARTENAIRES	6

II – L'ALAE EMILE VICTOR

A/ L'ÉCOLE PAUL EMILE VICTOR	7
FICHES D'IDENTITE	
LES LOCAUX	
B/ LES BESOINS DU PUBLIC	8
C/ L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL	9

III – LES OBJECTIFS DU PROJET

A/ LES OBJECTIFS DU PROJET ASSOCIATIF	10
B/ LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET OPÉRATIONNELS	11
C/ LES PROJETS D'ANIMATION	12
D/ L'ÉVALUATION	13
LES OUTILS D'ÉVALUATION	

IV – L'ÉQUIPE D'ANIMATION

A/ LA DIRECTION	14
LE PROJET DE DIRECTION	
POSTURE ET RÔLE DE LA DIRECTION	
B/ LES ANIMATEURS	15
L'ÉQUIPE	
MISSIONS ET POSTURE DE L'ANIMATEUR	
C/ LES AGENTS DE LA VILLE	16

V – SECURITE, SANTE, INCLUSION

A/ GESTION DES CONFLITS	17
B/ RESPONSABILITES	17
C/ PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ	17
D/ BLESSURES LÉGÈRES, MOYENNES, VOIR ACCIDENTS	17
E/ ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU AYANT DES BESOINS SPÉCIFIQUES ...	18

VI – LE DISPOSITIF CLAS

VII – ANNEXES

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR	20
------------------------------	----

I – ORGANISATEUR

LA MJC MONPLAISIR – ESPACE DES 4 VENTS – VILLE DE LYON

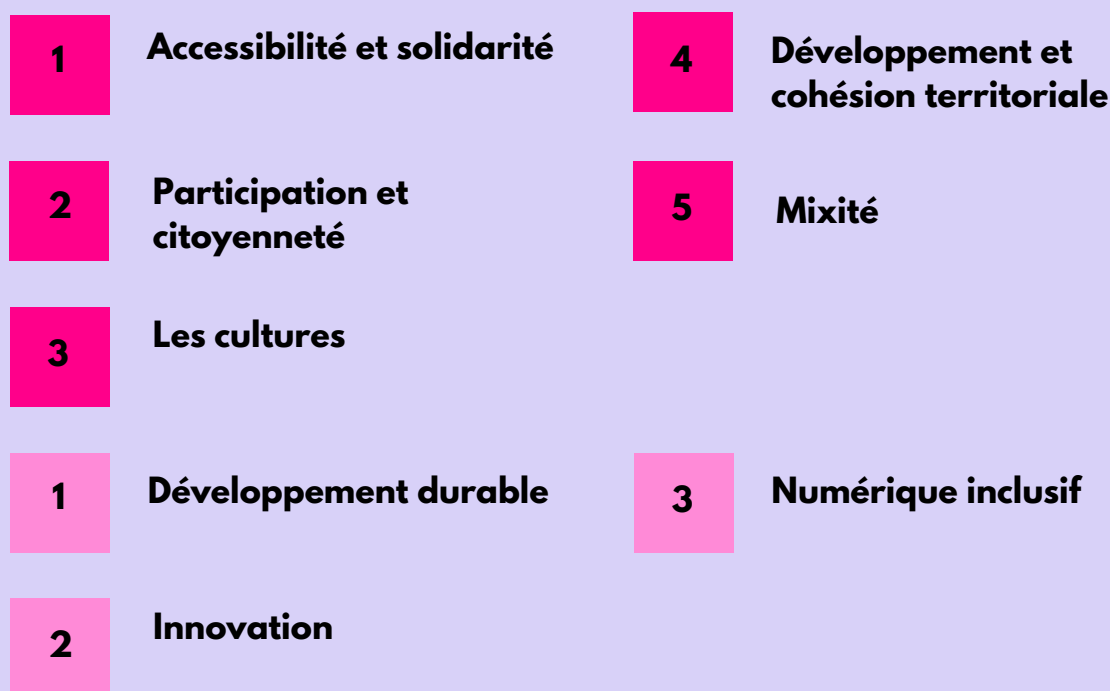
A/ PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

La **Maison des Jeunes et de la Culture de MONPLAISIR** (MJC) est une association loi 1901 affiliée au Réseau des MJC-MPT, Rhône Ain Saône, R2AS. Depuis plus de soixante ans, elle rassemble des personnes (physiques et morales) qui concourt à des objectifs communs sans que ceux-ci aient un caractère lucratif.

La MJC Monplaisir est une association d'**éducation populaire** fondée en 1962 sur le quartier Monplaisir sur le 8ème arrondissement de Lyon.

Depuis 2015, elle assure la gestion d'un deuxième équipement, l'**Espace des 4 Vents** sur le quartier Moulin à Vents – Grand Trou - Petite Guille qui est un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Le projet associatif de la MJC s'articule autour de 5 axes principaux et 3 axes transversaux :



MJC MONPLAISIR

25 avenue des frères Lumière 69008 LYON
04.72.78.05.70 / accueil@mjcmonplaisir.net
www.mjcmonplaisir.net



ESPACE DES 4 VENTS

27/29 rue Garon Duret 69008 LYON
04.37.53.70.24 / e4v@mjcmonplaisir.net
www.espacedes4vents.net

Le projet de la MJC est soutenu par 5 secteurs :

- > **Enfance jeunesse famille**
- > **Activités culturelles, sportive et de loisirs**
- > **Salle de spectacle**
- > **Animation locale et accompagnement des initiatives habitants**
- > **Bar restaurant**

Le secteur Enfance Jeunesse Famille

Sous la supervision de la Responsable Enfance Jeunesse Famille, Mme Eva LAFAYE, la MJC coordonne sur le territoire du 8ème arrondissement de Lyon:

- un accueil de loisirs 3-10 ans les mercredis et vacances scolaires ;
- Un accueil de loisirs 11-17ans les mercredis, vendredis et vacances scolaires ;
- 4 ALAE (accueils de loisirs associés à l'école).

B/ LES ALAE VILLE DE LYON

Les quatre ALAE gérés par la MJC sont implantés dans le 8ème arrondissement.

A Lyon, les temps d'accueils de loisirs sont mis en place en partenariat avec les associations d'éducation populaire dans le cadre du **Projet éducatif de Lyon**.

Pendant l'année scolaire, la semaine est répartie sur 4 jours et les écoliers bénéficient de temps d'activités périscolaires.

Cet emploi du temps illustre la volonté de la ville d'inscrire le bien-être et la réussite des enfants comme priorité absolue de sa politique éducative.

Il prend en compte les particularités et les spécificités du quartier et de l'école. Un directeur ou directrice de centre de loisirs est affecté à chaque école. Il coordonne l'équipe d'animateurs qui encadrent les activités proposées aux enfants.

Le directeur ou la directrice d'école et celui du centre de loisirs collaborent étroitement. Le directeur du centre de loisirs est l'interlocuteur des parents pour les temps d'activités périscolaires.

L'ORGANISATION DE LA SEMAINE

La Ville de Lyon propose une offre diversifiée d'accueils périscolaires pour favoriser la réussite des enfants et répondre aussi au besoin d'organisation des familles sans oublier pour autant le rythme de l'enfant.

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h50-8h20	Accueil du matin	Accueil du matin	AME	Accueil du matin	Accueil du matin
8h30-12h	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
12h-14h05	RS	RS		RS	RS
14h15-16h45	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
16h45-18h30	PEPS	PEPS		PEPS	PEPS

En gras, les temps assurés par l'accueil périscolaire de la MJC Monplaisir.

La MJC MONPLAISIR n'a pas à charge les temps d'accueils du matin, qui sont sous la responsabilité des directrices d'école.

LES DIFFÉRENTS TEMPS D'ACCUEIL

- **Accueil du matin :**

Ce temps est sous la responsabilité de la Directrice de l'école Mme Miro, qu'il faut contacter directement pour inscrire vos enfants. L'ouverture se fait de 7h50 à 8h00, heure à partir de laquelle le portail de l'école est fermé. Les enfants retardataires ne sont pas acceptés. L'accueil du matin fini à 8h20, heure de l'ouverture de l'école à tous les enfants. La fermeture du portail se fait à 8h30, heure à partir de laquelle tous les enfants sont en classe.

- **RS : Restaurant Scolaire**

Considéré comme un accueil de loisirs, la pause de midi, dure 2h15, de 12h à 14h15. Sur ce temps, les enfants déjeunent à la cantine, jouent dans la cour et participent à différentes activités. Ils sont encadrés par le personnel en charge de la restauration et des animateurs de la maison de l'enfance.

- **PEPS : accueil unique du soir :**

Un accueil continu de 16h45 à 18h30, remplaçant les anciens temps ACL et FAP et propose un accueil échelonné :

Le portail ouvre à 17h45 pour permettre aux familles de venir chercher leur enfant à leur convenance, jusqu'à 18h30. Ce départ échelonné permet aux parents de prendre le temps nécessaire pour arriver sans stress, tout en offrant un espace pour échanger avec l'équipe d'animation si besoin.

Les enfants bénéficient de temps de détente, de goûter, et d'activités éducatives collectives adaptées à leur âge.

- **AME : Ateliers du Mercredi**

Ces ateliers ludiques se déroulent de 8h30 à 12h05. Les enfants sont accueillis dans le cadre d'un accueil de loisirs et encadrés par des animateurs. Des sorties à l'extérieur peuvent être organisées.

Le planning des activités est affiché au début de chaque période sur le tableau de l'école pour que les familles soient informées des activités proposées.



FACTURATION PERISCOLAIRE 2025-2026



**OCTOBRE
2025**

Facturation Atelier du Mercredi Matin

Inscription annuelle - 38 à 212€ par enfant

Facturation PEPS

Inscription annuelle au forfait - 10 à 420€ par enfant

Facturation PEPS +

Inscription à la journée - 2 à 6€ par enfant

**FEVRIER
2026**

Facturation Atelier du Mercredi Matin

Inscription tardive - 38 à 212€ par enfant

Régulation Atelier du Mercredi Matin

Désinscription février / juillet

Remboursement de 50% de la première facture

Facturation PEPS

Inscription annuelle au forfait

10 à 420€ par enfant au prorata à compté du mois d'inscription

Facturation PEPS Complément

Bascule de forfait pour la période février / juillet

Remboursement ou complément

Facturation PEPS +

Inscription à la journée - 2 à 6€ par enfant

**JUILLET
2026**

Facturation PEPS

Inscription annuelle au forfait

10 à 420€ par enfant au prorata à compté du mois d'inscription

Facturation PEPS +

Inscription à la journée - 2 à 6€ par enfant

Toute facture peut faire l'objet d'un échancier sur demande de la famille

Siège social : 25, avenue des Frères Lumière 69008 LYON –métro " Sans Souci" – Tél. 04 72 78 05 70
<http://www.mjcmoplaisir.net> e mail : accueil@mjcmoplaisir.net
Association loi 1901, affiliée à la Fédération " Les MJC en Rhône-Alpes"
N° Siret 779 926 427 000 13 – Formation Continue 82 69 01991 69 – Code APE 913 E
Déclaration en préfecture W69159401- Agrément jeunesse et Sports J69070140
Licence d'entrepreneur de spectacles 1-138728 et 3-138729



INSCRIPTION PERISCOLAIRE 2025-2026



INSCRIPTION ANNUELLE

ATELIERS DU MERCREDI

Une inscription à l'année facturée sur une base forfaitaire calculée à partir du Quotient Familiale Municipal

- Toute inscription entre septembre et janvier est facturée pour l'année complète
- Toute inscription entre février et juillet est facturée à hauteur de 50% du tarif annuel
- Toute annulation d'activité émise avant le 30 janvier 2026 donnera lieu à un remboursement de 50% du montant annuel

INSCRIPTION ANNUELLE

PEPS

Une inscription à l'année facturée sur une base forfaitaire calculée à partir du Quotient Familiale Municipal

- Facturation pour l'année complète en **novembre** pour le forfait initial demandé (MINI ou MAXI)
- Facturation au prorata en **février** pour toutes inscriptions entre novembre et février
- Demande d'actualisation des forfait possible avant le 30 janvier 2026, donnant suite à un remboursement ou à un complément pour la période février - juillet
- Seules les modifications de forfait demandées avant le 30/01 et effectives au 01/02 seront traitées.
- Facturation au prorata en **juillet** pour toutes inscriptions entre février et juin

INSCRIPTION A LA DEMANDE

PEPS +

Le PEPS+ est un complément au forfait MINI, permettant de passer de deux jours de fréquentation à trois ou quatre sur une semaine.

Le PEPS+ est soumis à une demande auprès du DAL au plus tard 2 jours avant la date effective et nécessite une réponse POSITIVE de ce dernier après vérification du respect des taux d'encadrement.

Le PEPS+ est facturé pendant les période de facturation en novembre, février et juillet.

C/ LES PARTENAIRES

Le projet pédagogique est appliqué en collaboration avec nos différents partenaires :

La Ville de Lyon	Partenaire financier
CAF	Partenaire financier
Education nationale	Partenaire opérationnel
Familles	Bénévoles actifs sur les événements de l'ALAE
Lire & Faire lire	Bénévoles, Ateliers de lecture
ArthropologiA	Atelier découverte du monde du vivant

Tout partenaire du territoire proposant des projets pertinents en direction des enfants. Les partenariats se construisent tout au long de l'année et peuvent varier d'une année sur l'autre.

II – L'ALAE PAUL EMILE VICTOR

A/ L'ÉCOLE PAUL EMILE VICTOR

L'École élémentaire Paul-Emile Victor, située au 30 rue des Tuiliers, 69008 Lyon, est un établissement public de niveau élémentaire.

Elle accueille 6 classes élémentaires :

- 2 classes de CP/CE1
(enseignantes : Choteau Tiphaine et Ville Claire)
- 1 classe de CE2
(enseignante : Marey Isabelle)
- 1 classe de CE2/CM1
(enseignante : Aizpuru Marie José)
- 2 classes de CM1/CM2
(enseignants : Foessier Elodie et Cottarel Laurence)



L'École élémentaire Paul-Emile Victor accueille principalement des enfants du quartier Sans Soucis et ses alentours. La majorité des familles ont un ou deux enfants (48 %), et 71 % des actifs sont cadres ou chefs d'entreprise.

Située dans un quartier dynamique et agréable, l'école met à disposition les locaux de l'ALAE, propriété de la ville de Lyon. La gestion pédagogique, humaine et financière durant le temps périscolaire est assurée par le directeur de l'ALAE.

FICHE D'IDENTITÉ

Type : Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole élémentaire / maternelle

Fréquence : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 16h45-18h30

Public : Tous les enfants scolarisés à l'école peuvent être inscrits sur les différents temps périscolaire sans limite d'effectif. 100 enfants maximum de 6 à 11 ans

Lieu : 30 rue des Tuiliers 69008 Lyon

Organisateur : MJC Monplaisir

Équipe périscolaire* :

- Directrice de l'accueil périscolaire des soirs et des mercredis matins : **Savary Evelyne**

Courriel : alaepaulemilevictor@mjcmonplaisir.net

Tel : 07 67 31 93 50

- 6 animateurs PEPS et d'une ADL** et 7 animateurs le mercredi matin

Cet accueil est habilité par la DDCS, nous respectons les taux d'encadrement renforcés par le PEL :

- 1 animateur pour 14 enfants d'âge élémentaire et 1 animateur pour 12 les mercredis matins

**Le nombre d'animateurs dans l'équipe est réévalué chaque année en fonction des pics de présences de la saison précédente.*

***Ambassadrice du livre*

LES LOCAUX

L'accueil se déroule dans les locaux suivants : le gymnase, la salle d'activité, la salle informatique, la bibliothèque, la salle vidéo et la cour. Ces espaces sont aménagés pour permettre aux enfants de se déplacer librement, de choisir leurs activités et de développer leur autonomie dans un cadre sécurisant.

B/ LES BESOINS DU PUBLIC

Nous accueillons exclusivement des enfants de 6 à 11 ans, sur les temps PEPS comme le mercredi matin. À cet âge, plusieurs besoins reviennent régulièrement dans leurs comportements, choix et attitudes. Nous nous appuyons notamment sur les besoins suivants :

BESOINS	Mise en oeuvre
De se défouler et bouger	Pour répondre au besoin de dépense physique, on met en place des espaces où les enfants peuvent vraiment « lâcher prise ». La cour, le gymnase et les différentes salles deviennent des terrains de jeux et d'exploration : parcours moteurs, jeux dynamiques, relais, danse, déplacements dans plusieurs lieux... L'idée est de permettre aux enfants de bouger, de s'exprimer avec leur corps et de retrouver du plaisir dans le mouvement.
D'autonomie et de liberté de choix	La libre circulation fait partie de notre fonctionnement : les enfants choisissent où ils veulent aller, selon ce qui les appelle sur le moment. Les salles sont ouvertes, identifiées, et chacun peut rejoindre l'activité qui l'inspire. Ce mode de fonctionnement valorise la prise d'initiative, la responsabilisation et la confiance que l'on place dans les enfants. On accompagne les choix, on sécurise, mais on laisse de vrais espaces pour décider par soi-même.
De temps calme et de créativité	Parce qu'on sait que tous les enfants n'ont pas le même rythme, on réserve des espaces pour souffler. Coins lecture, puzzles, bricolages, activités manuelles ou simplement un temps posé : les enfants s'y rendent quand ils en ressentent le besoin. Ces moments permettent de se recentrer, de créer, de se détendre et d'exister autrement que dans le bruit et l'agitation.
De socialisation et de coopération	On construit des temps collectifs où l'on apprend à faire ensemble. Jeux coopératifs, projets communs, inventions à plusieurs, constructions partagées... L'objectif est d'encourager l'entraide, la discussion, la prise en compte des autres et la joie d'agir collectivement. Ces activités permettent aux enfants de tisser des liens, de s'exprimer et de découvrir la force du « faire ensemble ».
De variété et de stimulation	L'équipe veille à proposer des activités qui changent, qui surprennent et qui donnent envie de tester. On alterne entre activités physiques, créatives, sensorielles, jeux de réflexion, découvertes... On évite la routine pour garder les enfants curieux, motivés et acteurs de leurs temps périscolaires. La diversité est au cœur de nos propositions pour que chacun y trouve sa place.
De sécurité et de repères	Les espaces sont pensés pour être lisibles et rassurants. Les règles sont simples, constantes et expliquées régulièrement, afin que tout le monde sache comment circuler et profiter des activités en toute sérénité. Les adultes restent présents, repérables et bienveillants, pour accompagner les déplacements et garantir que chacun puisse évoluer en sécurité dans un cadre clair et cohérent.
D'activité et de temps de pause	Les enfants ont besoin d'alterner entre moments d'action et moments de respiration. On valorise le droit de ne rien faire, de souffler et de prendre le temps de s'écouter, tout en proposant des activités adaptées pour ceux qui souhaitent bouger, créer ou explorer. Cette alternance permet à chacun de trouver son rythme, de se ressourcer et de rester acteur de son temps périscolaire, sans pression ni contrainte.

C/ L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL

La pause méridienne 12h-14h05

La pause méridienne est gérée par la Maison de l'enfance de Lyon 8.

PEPS 16h45-18h30

- À 16h45, chaque animateur prend en charge un groupe d'enfants, quel que soit leur niveau. Selon la météo, le goûter se prend à l'intérieur ou dans la cour de récréation. Ce moment permet aux enfants de souffler après la journée d'école, de discuter entre eux et de repérer les différentes activités qui seront proposées à partir de 17h.
- À 17h00, les activités commencent. Les enfants ont la liberté de choisir celles qui les intéressent, même si seulement quelques enfants y participent. Les ateliers sont affichés devant le gymnase et les salles, ce qui permet aux enfants de circuler librement et d'explorer différents espaces selon leurs envies et leurs besoins. Les activités proposées incluent la salle d'activité manuelle pour le bricolage, les jeux créatifs ou les jeux de société, la bibliothèque pour la lecture, le dessin ou les moments calmes, le gymnase pour les jeux collectifs et les activités motrices, l'extérieur pour les sports et jeux de groupe, et Tranqui'Bulle pour un temps calme, de détente ou de créativité. L'organisation permet à chaque enfant de se mouvoir, de créer, d'expérimenter, de socialiser, mais aussi de prendre un moment de calme pour se recentrer. Les enfants peuvent rester dans la même activité tout le temps qu'ils le souhaitent ou passer d'un espace à un autre pour varier les expériences et profiter pleinement du temps proposé.
- À partir de 17h45, le portail ouvre et les parents viennent chercher leurs enfants directement dans les activités. Les animateurs restent présents pour accompagner les départs et assurer la sécurité des enfants, sans interrompre le déroulement des ateliers. Les activités peuvent se poursuivre jusqu'à 18h20 selon les besoins du groupe et la météo. Ce fonctionnement favorise l'autonomie et la liberté de choix tout en maintenant un cadre clair et sécurisé.

Ateliers du mercredi matin (8h30 - 12h05)

- Accueil libre de 8h30 à 9h00

Les enfants sont libres de circuler : jouer dans la cour, aller au gymnase, ou participer à des activités calmes comme le dessin dans la salle d'activité manuelle.

- Top départ des ateliers (9h00)

Chaque enfant rejoint son groupe et son animateur.

Les ateliers sont organisés en cycles, qui démarrent après chaque période de vacances et sont conçus à partir des retours des enfants.

Le premier mercredi permet de tester les ateliers, avec possibilité de changer de groupe le deuxième mercredi. Ensuite, les groupes restent fixes pour assurer continuité et cohérence.

Les ateliers sont proposés sans indiquer quel animateur les encadre, pour que les enfants se concentrent sur le projet lui-même.

Le planning est affiché devant le portail pour informer les familles.

- Départ de 11h50 à 12h05

Types d'activités proposées :

-Activités sportives

-Activités plastiques et artistiques

-Activités d'expression

-Ateliers scientifiques et de découverte

III – LES OBJECTIFS DU PROJET

A/ LES OBJECTIFS DU PROJET ASSOCIATIF

Accessibilité et solidarité

Nous avons pour vocation de pouvoir accueillir tous les publics, sans distinction de revenus, de langue, d'origine, de confession ou autre.

Notre projet est récent, il court sur l'exercice 2022-2028. Un de nos nouveaux objectifs est de tendre vers des actions de coopération favorisant la rencontre interculturelle.

Les cultures

Les cultures contribuent à construire l'individu dans ses façons de vivre, de penser, de parler, d'aimer, de se passionner... C'est ce qui constitue une personne et ce qui la relie à un/des groupes de personnes. C'est ce qui aide à agir et à penser, elles peuvent poser un cadre/une contrainte ou au contraire être émancipatrices. Les cultures de l'individu évoluent tout au long de la vie, elles ne sont pas figées. Elles sont toutes légitimes et universelles tant qu'elles ne rentrent pas en opposition avec les droits de l'homme, de la femme, de l'enfant et du citoyen. Cette notion nous encourage à mettre en œuvre des actions permettant la rencontre, la découverte et le partage des cultures.

Mixité

Afin de favoriser l'expression de chacun, nous visons à multiplier des espaces de dialogues (murs d'expressions, thèmes de conférences, utilisation d'outils numériques...).

Développement durable

La MJC Monplaisir fait sienne la charte des MJC verte publiée par les MJC de France. Elle participe notamment à l'accompagnement de la prise de conscience des nouveaux enjeux sociaux et environnementaux. Par sa posture généraliste, son ancrage local et son dialogue continu avec les habitants, la MJC se veut être un acteur pour faire passerelle entre les préoccupations sociales et environnementales d'aujourd'hui.

Innovation

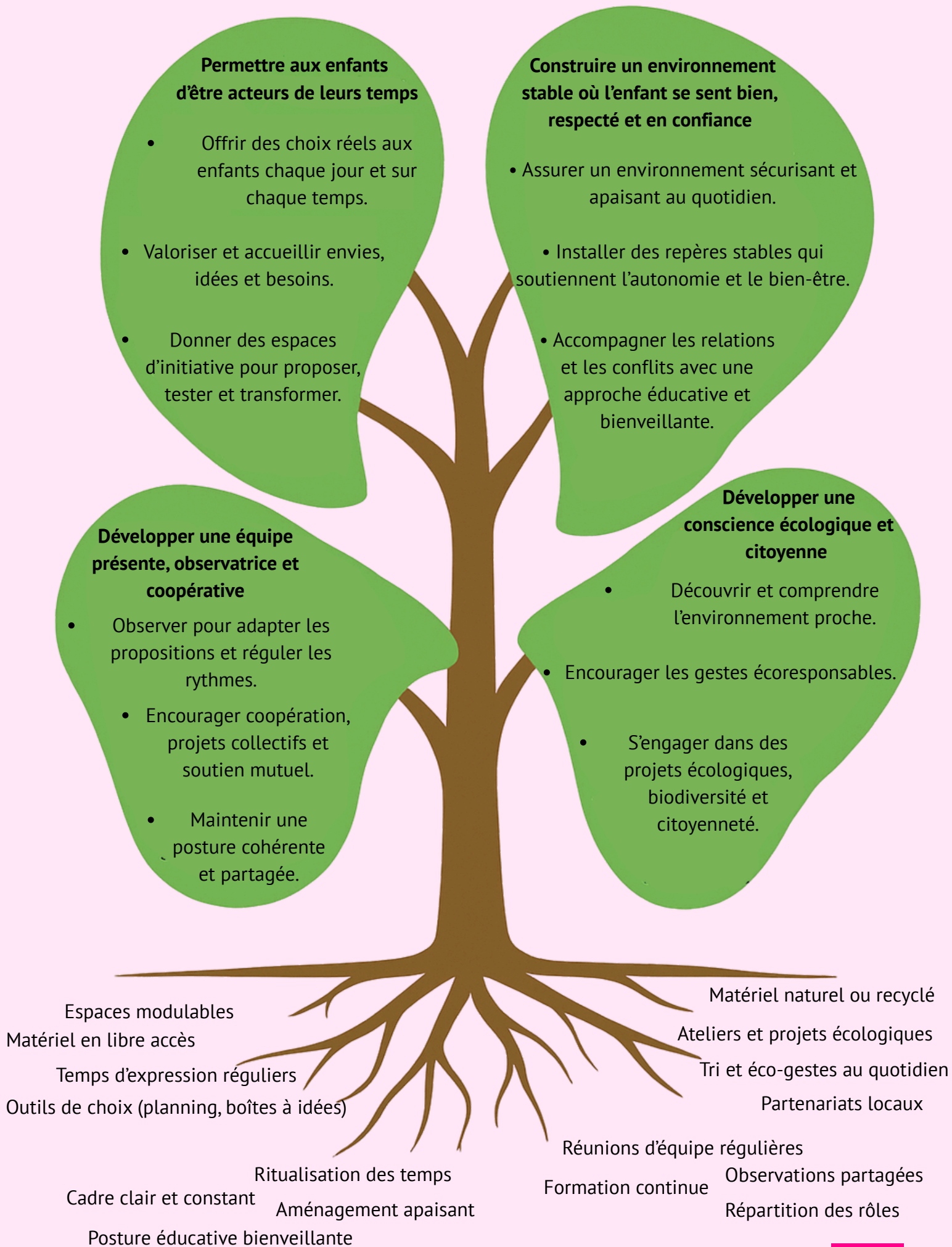
La MJC Monplaisir se veut un lieu au sein duquel l'innovation et l'expérimentation ont toute leur place. En ce sens, la MJC encourage le développement de nouvelles pratiques, de nouvelles organisations et de nouvelles formes d'expressions. Elle se veut proactive et bienveillante à l'égard des initiatives émergentes. L'ouverture d'esprit et la curiosité sont les pierres angulaires de ses ambitions.

Numérique inclusif

La MJC, en sa qualité de lieu qui favorise les apprentissages tout au long de la vie, contribue à la formation des habitants afin que celles et ceux n'ayant pu acquérir les compétences numériques de base ou qui n'ont pu mettre à niveau lesdites compétences puissent bénéficier/continuer à pleinement exercer leurs droits et devoirs de citoyen. Par ailleurs, la MJC contribue à l'autonomie, l'émancipation et la responsabilisation des individus dans leur usage du numérique.

Nous avons pour vocation de participer à l'émancipation et à l'apprentissage tout au long de la vie de tout un chacun. C'est dans cette continuité que nous nous mobilisons dans la prise en charge de plusieurs accueils périscolaires dont les projets pédagogiques et d'animation sont étroitement liés au projet global.

B/ LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET OPÉRATIONNELS



Ce projet pédagogique est évolutif, discuté, mis en oeuvre et évalué tout au long de l'année avec l'équipe d'animation lors des réunions d'équipes.

En fonction des besoins des enfants et de la période de l'année, l'accent peut être mis sur certains objectifs qui peuvent apparaître comme prioritaires.

La mission de l'équipe d'animation est de définir, de mettre en place et d'évaluer les méthodes qui permettent de réaliser les objectifs précédemment cités.

C/ LES PROJETS D'ANIMATION

Des projets construits par période

À chaque période, des projets d'activités sont mis en place autour d'un domaine précis.

Ces projets suivent le rythme des enfants : un cycle commence après chaque vacance et se termine juste avant la suivante.

L'équipe d'animation est accompagnée et formée à la méthodologie de projet.

Ensemble, on définit une démarche commune pour choisir les thèmes, préparer le cycle et savoir où l'on va.

Les enfants découvrent ensuite la démarche de manière simple : on présente ce qu'on va explorer, et les activités évoluent au fil des séances pour aller vers une petite finalité concrète (création individuelle ou collective, exposition, sortie, spectacle, rencontre...).

Des projets construits à partir des idées des enfants, accompagnés par l'équipe

Les projets prennent appui sur les idées, envies et propositions des enfants.

Les animateurs apportent leurs compétences pour les aider à aller au bout de leurs envies et à donner forme au projet.

Chaque animateur prépare un projet par période, sur un thème validé par la direction, pour garder une cohérence avec le projet pédagogique et associatif.

En fin de cycle, les trames sont distribuées pour préparer le suivant.

Les projets écrits sont remis à la direction, qui coordonne l'ensemble et veille à ce que tout reste clair, faisable et cohérent.

Les projets servent d'appui : ils précisent l'intention, les objectifs, les grandes étapes et l'organisation d'une activité.

Ils sont tous conservés comme trace du travail mené par l'équipe.

Vers des projets à l'initiative des enfants

Une piste que nous développons : permettre aux enfants de porter eux-mêmes des projets.

La participation des enfants est au cœur de notre façon de travailler.

L'équipe sera donc formée à cette démarche : écoute active, observation fine, repérage des envies, animation de temps d'échanges, accompagnement des idées.

L'objectif n'est pas seulement de leur donner des responsabilités ponctuelles.

L'idée est de leur permettre d'agir sur ce qui les concerne : leur groupe, leurs activités, leurs espaces.

Ils peuvent questionner le cadre, proposer des idées, transformer une activité, imaginer un projet, ou tout simplement exprimer leurs envies.

L'équipe devient alors un vrai soutien : elle écoute, elle encourage, elle aide à structurer l'idée et à la mener jusqu'au bout, même si le projet est petit.

Dans les temps libres et les activités, on cherche à repérer les signaux, verbaux ou non, qui montrent une envie, une curiosité ou un besoin d'aller plus loin.

Une posture commune

Au quotidien, les animateurs adoptent une posture basée sur :

- l'écoute (sans attendre que les enfants se fassent entendre en criant),
- l'ouverture,
- le respect du rythme,
- la liberté de faire, tester, proposer... ou ne rien faire quand c'est nécessaire,
- la confiance : chaque initiative est accueillie avec sérieux, même les plus petites.

Cette posture crée un environnement où les enfants peuvent expérimenter, créer, s'impliquer et prendre leur place.

D/ L'ÉVALUATION

L'évaluation du projet pédagogique se construit tout au long de l'année, dans une logique de réflexion collective et d'adaptation continue.

Elle ne vise pas à mesurer, mais à comprendre, ajuster et faire évoluer nos pratiques en fonction des besoins réels des enfants et du fonctionnement du groupe.

Elle s'appuie sur plusieurs outils :

- Des temps d'échanges réguliers entre les animateurs pour observer les dynamiques du groupe, les réussites, les freins, les envies émergentes.
- Des observations quotidiennes sur la participation, les choix, l'autonomie et la coopération des enfants.
- Des retours directs des enfants, recueillis lors de temps de parole, de bilans d'activités, ou simplement par leurs réactions au fil des séances.
- Des temps de bilan plus formels à chaque période, pour ajuster les propositions et les postures éducatives.

L'évaluation permet d'assurer une cohérence entre les intentions et la réalité du terrain, et de garantir que chaque enfant puisse trouver sa place, s'exprimer et s'épanouir dans l'accueil.

LES OUTILS D'ÉVALUATION

Outils d'évaluation	Méthode	Ce qu'on observe	Exemple d'indicateur / objectif chiffré
Observations quotidiennes	Grille simple + notes dans le cahier de bord	Participation, autonomie, coopération, initiatives, respect du cadre	8 enfants sur 10 participent volontairement, 7 sur 10 montrent des initiatives par semaine
Choix et circulation	Comptage des enfants par activité et suivi des déplacements	Autonomie, intérêt, diversité des pratiques	6 enfants sur 10 changent d'activité au moins une fois par semaine ; 2 sur 10 testent une activité nouvelle
Outils de participation	Boîte à idées, mur d'expression, temps de parole	Envies, besoins, formulation, compréhension du cadre	10 propositions par période ; 7 enfants sur 10 participent au temps de parole du vendredi
Bilan d'activité par période	Analyse des réussites / points à améliorer	Efficacité des activités, ajustements nécessaires	4 activités sur 5 jugées positives par les enfants
Suivi des objectifs pédagogiques	Indicateurs simples + analyse terrain	Coopération, autonomie, initiatives, participation	7 enfants sur 10 choisissent seuls leur activité ; 5 sur 10 proposent des idées au moment même
Réunions d'équipe	Échanges et analyses collectives	Harmonisation de la posture éducative, suivi des dynamiques	Objectif : 100% des observations discutées et prises en compte pour les ajustements
Retour des familles	Échanges informels	Bien-être, continuité éducative	Objectif : 80% des parents expriment une satisfaction ou observation positive sur la participation de leur enfant

IV – L'ÉQUIPE D'ANIMATION

A/ LA DIRECTION

Evelyne SAVARY, titulaire d'un BPJEPS LTP

LE PROJET DE DIRECTION

Pour moi, l'accueil collectif de mineurs est avant tout un lieu de vie, traversé par des envies, des besoins et des relations. Mon rôle est de poser un cadre clair et sécurisant pour que chacun, enfants comme adultes, trouve sa place et puisse agir dans de bonnes conditions.

Je considère l'équipe d'animation comme un collectif. J'accompagne, soutiens et fais confiance aux animateurs, qui peuvent expérimenter, proposer et ajuster leurs pratiques. Le projet pédagogique se construit avec l'équipe et avec les enfants, à partir du terrain et de leurs besoins.

Je veille au fonctionnement quotidien : organisation des temps, gestion de l'équipe et des moyens, lien avec les partenaires. Tout cela est au service du projet pour garder cohérence entre nos valeurs, nos intentions éducatives et nos pratiques.

Je favorise les échanges, la réflexion collective et la prise d'initiative. Quand c'est nécessaire, je prends les décisions qui protègent les enfants et assurent la continuité de l'accueil.

Le lien avec les familles est un axe important du projet pédagogique. Les échanges se font principalement de manière informelle, lors des temps d'accueil et de départ, et permettent de partager des informations sur le vécu des enfants au sein de l'accueil. Même si ces échanges ne sont pas systématiques, l'équipe cherche à les renforcer progressivement, dans une logique de confiance, de dialogue et de coéducation, en tenant compte des contraintes de chacun.

POSTURE ET RÔLE DE LA DIRECTION

En lien avec la responsable Enfance-Jeunesse-Famille, je suis garante du projet pédagogique. Je mets en œuvre le projet associatif de la MJC à travers l'accueil de loisirs périscolaire et je fais vivre le projet pédagogique en lien avec le projet d'école.

Mes missions principales sont :

- Mettre en œuvre le projet associatif de la MJC à travers l'accueil de loisirs périscolaire
- Écrire et faire vivre le projet pédagogique en lien avec le projet d'école
- Organiser et coordonner les activités avec l'équipe d'animation
- Assurer un échange quotidien d'informations avec les animateurs, les enseignants et le personnel municipal
- Recruter et diriger les équipes d'animateurs
- Organiser le travail de l'équipe d'animation
- Veiller au respect de la réglementation Jeunesse et Sport
- Garantir la sécurité affective, physique et morale des enfants
- Maintenir la communication avec les familles et les partenaires
- Gérer le budget et les moyens nécessaires pour faire vivre le projet

B/ LES ANIMATEURS

L'EQUIPE

Le nombre d'animateurs composant nos équipes est réévalué chaque année en fonction des pics d'inscriptions de chaque temps de la saison précédente en nous fixant sur les taux d'encadrement suivants :

- 1 animateur pour 14 enfants d'âge élémentaire

Sur les temps du soir, pour le dispositif PEPS, l'équipe est composée de six adultes : cinq animateurs et un directeur.

Le mercredi, l'équipe est composée de sept animateurs et d'un directeur.

MISSIONS ET POSTURE DE L'ANIMATEUR

Missions de l'animateur

L'animateur assure la sécurité physique et morale des mineurs. Il participe, au sein de l'équipe, à la mise en œuvre du projet pédagogique, en cohérence avec le projet éducatif et dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs. Il construit une relation de qualité avec les enfants, individuellement ou collectivement. Il participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre tous les acteurs. Il encadre et anime la vie quotidienne ainsi que les activités, et accompagne les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

Posture et champ d'action de l'animateur

Les relations au sein de l'équipe reposent sur le respect mutuel, l'entraide, la tolérance et la confiance. Les animateurs participent à la mise en œuvre du projet pédagogique en référence au projet associatif. Ils garantissent la sécurité physique et affective des enfants et les respectent en tant qu'individus à part entière.

Lors des activités, les animateurs sont présents sur les lieux avant le début des animations pour accueillir les enfants et les parents. Ils encadrent la vie quotidienne, la vie collective et les activités. Pour favoriser l'implication et la responsabilisation, la direction laisse une liberté d'action aux équipes d'animation. Les animateurs choisissent les activités et projets qu'ils souhaitent mettre en place.

Aucun thème n'est imposé par la direction. Ils peuvent également proposer et mettre en place des rituels (ex : chant de rassemblement) ou des fils rouges, ainsi que choisir les méthodes et jeux adaptés au temps d'accueil (bilan des enfants, jeux de connaissance, etc.).

La direction accompagne et conseille les animateurs dans leurs choix et transmet à la coordinatrice les besoins ou demandes de formation. Un entretien individuel d'évaluation est proposé chaque année par la responsable périscolaire, complété par des bilans réguliers, en équipe ou individuellement.

Des temps de préparation hebdomadaires sont également prévus pour que chaque animateur puisse organiser et préparer ses animations et projets.

C/ LES AGENTS DE LA VILLE

L'équipe d'animation périscolaire intervient au sein d'une communauté éducative qui regroupe de nombreuses personnes au sein de l'école.

Les personnels de l'Education Nationale	Le personnel de la Ville de Lyon
L'inspecteur de l'académie : Il peut être ressource et appui en cas de besoins lors de résolutions de problèmes inter école et périscolaire.	Responsable de proximité : Elle coordonne les agents municipaux présents au sein de l'école, elle a une fonction hiérarchique. Elle travaille sous l'autorité d'un responsable de secteur.
La directrice d'école : Elle exerce des responsabilités administratives et pédagogiques et fédère les enseignants autour d'un projet d'école. Elle est en lien direct avec la responsable de l'accueil de loisir	Les ASEP (Agent de service des écoles primaires) : Elles assurent l'entretien des locaux (salle de classe, sanitaires et parties communes) et participent à la mise en place de la salle de restauration scolaire. Elles font partie intégrante de l'équipe d'animation de la pause méridienne.
Les enseignants.tes : Ils sont responsables de leur classe jusqu'à la transmission des enfants aux équipes d'animation. Ils se regroupent régulièrement en Conseil de Maitres et trois fois par an en Conseil d'Ecole, auquel la responsable périscolaire participe.	Le personnel médico-social (médecin et infirmière scolaire et assistante sociale) : Elles travaillent en partenariat avec les différents intervenants au sein de l'école pour mener des actions de préventions et accompagner les familles qui en ont besoin. Ce sont des personnes ressources dans la prise en charge des enfants.

V – SECURITE, SANTE, INCLUSION

A/ GESTION DES CONFLITS

Nous nous efforcerons de permettre au public de verbaliser en cas de problèmes. Aussi, la gestion des conflits par la médiation sera mobilisée, afin que les enfants prennent conscience des comportements acceptés (ou non), et de l'utilité du respect des règles de vie.

SANCTIONS

La sanction doit être directement liée avec l'acte répréhensible.

Pour ce faire, plusieurs éléments sont à garder à l'esprit. La sanction doit :

- Concerner l'acte et non la personne
- Être en lien, en cohérence avec l'acte ;
- Être comprise par l'enfant ;
- Permettre la réparation ;
- Être proportionnelle à la gravité de l'acte.

De plus, il est essentiel d'insister sur l'importance du dialogue et de l'explication, qui permettent aux enfants de comprendre les conséquences de leurs actes et ainsi d'évoluer.). En cas de répétition de non respects au règlement, le directeur et l'organisateur se réservent le droit de recevoir certaines familles. Des sanctions plus lourdes peuvent être prises, allant du simple avertissement, à l'exclusion temporaire voire définitive.

Transmission aux familles

Toutes informations importantes doivent remonter aux parents (bon comme mauvais comportement). Dans tous les cas, vous passez par le directeur de l'ALAE, aussi, il est important de vous couvrir, transmettant à votre responsable tout évènement marquant (même mineur) concernant un enfant des groupes accueillis.

B/ RESPONSABILITÉS

L'animateur peut être responsable des dommages qu'il a causés personnellement, y compris par négligence, imprudence et défaut de surveillance. L'animateur peut être responsable des dommages causés par les personnes dont il a la garde. Nous mettons régulièrement à jour le classeur des fiches de renseignements des enfants dont nous sommes responsables. Nous prenons connaissance des particularités de certains : allergies, lunettes, PAI, droit à l'image, autorisations de rentrer seuls.

C/ PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Certains cas nécessitent la mise en place d'un protocole d'accueil individualisé (PAI). C'est un document établi par le médecin scolaire et validé par les différents acteurs éducatifs (enseignants, parents, directeurs) Il précise la pathologie ou maladie de l'enfant ; ainsi que la marche à suivre (réflexes à avoir, procédure à suivre), souvent doubler d'une alternative médicamenteuse si les problèmes s'aggravent. Les cas les plus fréquents sont : l'asthme (prise de Ventoline, voire d'un cachet si grosse crise), les allergies alimentaires (piqûre « Aerius » contre œdème de Quincke, et/ou cachet), épilepsie, reflux gastro-œsophagien. Certaines maladies rares ou orphelines peuvent aussi nécessiter la mise en place de ce protocole. Le directeur de l'ALSH a un exemplaire, et fait part du contenu à son équipe. L'équipe est tenue au secret professionnel.

D/ BLESSURES LÉGÈRES, MOYENNES, VOIR ACCIDENTS

En cas d'accidents ou de blessures, il est important d'adopter un comportement adéquat, afin de rassurer l'enfant. Il s'agit de reconnaître la blessure sans minimiser les symptômes.

Protéger, alerter, voir secourir, et informer la responsable périscolaire.

Elle contactera le 15, et demandera à un médecin conseil son avis, il décidera de nous envoyer les secours (pompier, ambulance) et en prendra donc la responsabilité. Tout est noté dans un cahier, mêmes les blessures mineures.

E/ ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU AYANT DES BESOINS SPÉCIFIQUES

Nous mettons en œuvre des moyens qui devront être adaptés avec une prise en charge individuelle des enfants, la création concrète de planning, une sensibilisation et une information directe aux animateurs de l'ALAE.

Pour accueillir au mieux les enfants atteints de troubles de la santé ou porteur de handicap, l'équipe de direction organisera une rencontre en début de période avec les parents pour discuter des moyens qui pourront être mis en place ainsi que l'organisation de l'accueil afin de répondre au mieux à ses besoins, sans mettre en difficulté celui-ci ainsi que le groupe et l'équipe d'animation

Cet entretien permettra d'être à l'écoute de la famille afin d'explorer toutes les possibilités (aménagement de locaux, prise en charge particulière) pour optimiser les conditions d'accueil de l'enfant.

Des évaluations intermédiaires seront faites avec les animateurs référents et les parents en y intégrant par moment l'enfant.

VI – LE DISPOSITIF CLAS

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est un dispositif qui propose aux enfants un espace pour développer leur autonomie, stimuler leur curiosité et s'impliquer dans des activités collectives. À l'École Paul-Émile Victor, le CLAS accueille les enfants du CP au CE2, orientés par les enseignants.

Les ateliers ont lieu les mardis et jeudis de 16h45 à 18h30, avec un groupe d'au moins huit enfants, animés par une équipe d'encadrants coordonnée par la directrice du périscolaire.

Les séances sont organisées en deux temps :

- Mardi : Activités manuelles

Les enfants réalisent des projets créatifs variés, adaptés à leurs envies et aux axes définis par les enseignants et l'équipe d'animation. Ces activités peuvent inclure dessin, peinture, bricolage, création de jeux ou fabrication de petits objets. L'objectif est de développer la créativité, la concentration et la coopération, tout en favorisant la découverte et l'expérimentation.

- Jeudi : Écriture et expression personnelle

Les ateliers sont centrés sur l'écriture de chansons, le partage des "météos du jour" et des jeux ludiques qui aident les enfants à mieux exprimer leurs émotions. Ces activités permettent de renforcer les compétences linguistiques tout en développant la réflexion personnelle, l'écoute des autres et l'expression des sentiments dans un cadre collectif et bienveillant.

Chaque semaine, un retour sur la séance peut être partagé avec les parents lors de la récupération des enfants. Même si ces échanges ne sont pas systématiques, ils sont encouragés pour favoriser le lien entre l'enfant, l'école et la maison. Des ateliers parents-enfants peuvent également être organisés ponctuellement afin de partager les découvertes et réalisations des enfants et renforcer ce lien.

VII – ANNEXES

LE REGLEMENT INTERIEUR

Toute inscription à une activité encadrée par la MJC est soumise à la validation en amont du règlement intérieur.

MODALITÉS DE FRÉQUENTATION

Au moment de l'inscription

Lors de l'inscription, le choix est donné entre deux manières de fréquenter l'activité :

- Soit régulière tout au long de l'année, en précisant, s'il y a lieu, le ou les jours de la semaine souhaité(s.)
- Soit irrégulière (à l'exception des Ateliers du mercredi).

Dans ce cas, un calendrier prévisionnel est à compléter toutes les six semaines environ et à remettre au référent coéducation de proximité ou, aux directeurs d'accueils de loisirs périscolaires aux dates indiquées sur le document.

Pour la rentrée de septembre, il est impératif de remettre le calendrier prévisionnel avant début juillet ou dans les premiers jours de l'accueil à l'école pour les enfants nouvellement scolarisés.

Sans le retour de ces calendriers, les enfants ne pourront pas être accueillis dans les activités.

Les conditions d'accès

Pour toutes les activités, l'enfant ne peut pas arriver avant l'heure d'ouverture ou partir après l'heure de fermeture de l'activité. Toutes les activités sont accessibles aux enfants scolarisés dans l'école. Elles sont organisées et sur inscription. Les enfants non-inscrits à cette activité ne pourront pas être accueillis.

Pour les enfants ne fréquentant pas les activités périscolaires

- En cas de retard des familles à 16h45, les enfants de l'élémentaire, ils sont raccompagnés par l'enseignant jusqu'au portail

Pour les enfants fréquentant les activités périscolaires

- En cas de retard des parents à 18h30 et si les responsables légaux ne sont pas joignables, les enfants pourront être confiés à la garde des forces de police jusqu'à leur arrivée.

Les représentants légaux souhaitant habilitier des personnes majeures à emmener ou à venir chercher l'enfant doivent le faire par écrit au moment de l'inscription ou en cours d'année. Les personnes ainsi autorisées doivent être en capacité de fournir un document justifiant de leur identité lorsqu'elles viennent chercher l'enfant.

Le départ autonome des enfants scolarisés en école élémentaire (CP à CM2) est possible si et seulement si une décharge de responsabilité est signée par les représentants légaux à l'inscription ou en cours d'année. Dans ce cas, les représentants légaux sont responsables dès que l'enfant quitte l'accueil périscolaire.

LA TARIFICATION

Les modalités de tarification en fonction du quotient familial municipal. Le barème est établi par la ville de Lyon et est le même sur tous les arrondissements. Le bénéfice d'un quotient familial municipal n'est possible que pour les familles dont un responsable légal est domicilié sur Lyon. Pour l'enfant dont la scolarisation doit obligatoirement se faire dans une école lyonnaise mais qui n'est pas domicilié sur Lyon (ULIS ou UPE2A), le bénéfice d'un quotient familial municipal est possible.

Pour bénéficier d'une tarification adaptée, les familles doivent faire établir leur quotient familial municipal, chaque année civile, au plus tard le 31/01 de l'année en cours. Pour les inscriptions intervenant en cours d'année, ce calcul doit être fait au plus tard le dernier jour du premier mois de fréquentation des accueils périscolaires. Le quotient familial municipal est valable à compter du 1er jour du mois de calcul et jusqu'à la fin de l'année civile, sauf dans les cas où, en cours d'année, les ressources de la famille évoluent de façon suffisamment significative pour entraîner un changement de quotient familial municipal : licenciement, maladie grave de longue durée avec suspension de ressources, pertes de ressources suite au décès d'un membre du foyer, séparation des conjoints attestée officiellement.... Une révision peut alors être demandée par les familles auprès des Maisons de la Métropole pour les Solidarités (MDMS).

Le calcul du quotient familial municipal (QFM) peut être effectué :

- En mairie d'arrondissement, en fournissant le justificatif des impôts sur le revenu
- Par courrier en remplissant le formulaire disponible sur lyon.fr et en fournissant le justificatif des impôts sur le revenu
- Par Internet sur le site Lyon.fr en renseignant vos données fiscales
- Auprès de la MJC et des directeurs d'accueils de loisirs périscolaires

A noter que dans le cas où le calcul ne peut être effectué immédiatement, la date de validité du quotient sera celle du premier jour du mois où la première démarche a été effectuée en mairie d'arrondissement.

Les modalités relatives à la rétroactivité de la tarification

Le principe est la non-rétroactivité. Cependant, des situations exceptionnelles peuvent être instruites par les assistantes sociales du service médico-social scolaire. Elles feront l'objet d'une décision du Maire de Lyon ou de son représentant.